

Paris, le 24 décembre 1872

Legation

115/71 ch 1/1872

SUISSE.

N° 3171.

La Circulation.  
N. 12.

Monsieur le Président

Extrait de l'avis A à Zurich

Paris 10.1.73

Cher Monsieur

Cher Monsieur

A

M. de Goulard, ancien Ministre des Finances, étant entré en fonctions comme Ministre de l'Intérieur, je lui ai fait la visite d'usage. Etabli en relations avec M. de Goulard à l'époque où il représentait la France à Bruxelles, dans les négociations qui ont abouti à la paix de Francfort, je l'ai toujours, comme toujours, très accueillant & très courtois.

Un certain nombre de journaux ayant annoncé que les passeports seraient abolis entre la France & l'Allemagne à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1873, j'ai cru devoir aborder cette question avec M. de Goulard. Il m'a répondu que rien n'était décidé.

Il m'a aussi fait remarquer que la convention sou de l'abolition du 30 Juin 1864 entre la Suisse et la France en matière de passeports, et j'ai ajouté que l'impression produite en Suisse serait excellente.

Il inaugurerait son entrée au ministère de l'Intérieur par la

Monsieur

Monsieur Wetti

Président de la Confédération Suisse

Berne BA r



suppression des passeports entre nos deux pays.

M. de Goulard m'a paru, lui aussi, préoccupé du séjour de partisans de la Commune de Paris à Genève. Il m'a dit savoir fort bien que ces "communards" étaient en relations intimes avec leurs coreligionnaires politiques de Lyon et de La Savoie.

Je n'ai pu m'empêcher de répondre que les passeports n'empêchaient pas ces relations, et de rappeler le fait rapporté par les journaux de Paris d'un communard muni d'un passeport parfaitement en règle et franchissant librement la frontière, tandis qu'un monsieur fort conservateur mais sans passeport visé éprouvait de grandes difficultés pour sortir de France. Les passeports ne sont donc pas un remède efficace contre ceux qu'il veut atteindre.

M. de Goulard m'a promis d'étudier le dossier et de s'occuper de cette affaire avec le désir d'arriver à une solution satisfaisante.

M. Thiers étant venu d'installer à l'Élysée à Paris, pendant les vacances de l'Assemblée nationale, je me suis rendu chez

lui hier soir, et j'ai eu avec lui un assez long entretien sur la principale question à l'ordre du jour, l'organisation d'une seconde chambre.

M<sup>r</sup> Thuri m'a demandé quelques explications sur les rapports entre le Conseil National et le Conseil d'Etat, sur la formation, la compétence de chacune de ces chambres, et sur la marche générale du système des deux chambres en Suisse. Sans indiquer en aucune manière ses idées personnelles sur ce grave sujet, il a manifesté son étonnement de la résistance que rencontra en France "la création de ce rouage si indispensable au fonctionnement régulier des pouvoirs publics".

M<sup>r</sup> Odillon-Barrot, vice président du Conseil d'Etat, qui vient de partir, repousse complètement l'idée, aujourd'hui en circulation, de faire sortir la seconde chambre du sein de l'Assemblée nationale actuelle, soit en prenant les plus âgés soit de toute autre manière. Il veut un corps électoral différent de celui qui a nommé la chambre actuelle. Il paraît préférer la nomination de la seconde chambre par les conseils généraux,

avec adjonction de ce qu'on a appelé l'élément des capacités, c'est la nomination d'un certain nombre de membres par l'Institut, l'université de France, des grands corps enseignants etc. — Mais M. Odillon-Barrot ajoute que cette idée rencontre une double opposition 1° de la part des radicaux, qui dans tous les temps, ont nié la nécessité d'une garantie contre les entraînements de la chambre unique, et qui conserveront cette attitude. 2° ce qui est bien plus étonnant, de la part de nombreux députés de la droite & du Centre droit, dont on ne s'explique guères les répugnances.

À la ré-aption de M. Thiers assistaient encore M. Gavard, jadis secrétaire de conférences franco-allemandes sur le traité de Commerce, et actuellement chargé d'affaires de France à Londres & signataire du projet de traité anglo-français, et M. Kindely, commissaire délégué par l'Angleterre pour la fixation des droits compensateurs.

M. Kindely m'a dit que la commission anglo-française espérait terminer son travail dans le courant

de la semaine prochaine). Les commissaires sont tombés d'accord sur un grand nombre d'articles, mais il s'est produit, pour la fixation du droit sur les cotons, une évaluation tellement divergente, qu'il a dû adresser un rapport spécial à ce sujet à Londres. La divergence porte surtout sur le déchet qui se produit dans la fabrication. M. Kindely ne désespère cependant pas du résultat final. Il a ajouté qu'il a rencontré de la part des négociateurs français, des dispositions qui prouvent combien la France tient à arriver à une entente avec la Grande Bretagne.

M. Kindely a appris que M. Ozenne, après avoir achevé les pourparlers engagés à Bruxelles avec le Cabinet Belge, se rendrait ensuite à La Haye pour chercher à amener le gouvernement néerlandais à négocier.

M. Gavard m'a déclaré de la façon la plus positive  
 „ qu'il avait reçu du gouvernement français pour instructions  
 „ d'établir des droits véritablement et strictement compensateurs,  
 „ de manière à ne pas modifier les conditions actuelles de la  
 „ concurrence entre le commerce ou l'industrie française, et le  
 „ commerce ou l'industrie des autres pays.”

Rechts

A cette occasion, l'agresseur que j'ai de garder, après  
 avoir parti de la question des passeports, m'a dit à peu  
 près textuellement: "nono autem casu, j'ai pu, des  
 négociations commerciales avec la Suisse. Nous espérons  
 que votre pays, à l'égard de la France, manifestera  
 une telle attitude, les mêmes sentiments communiés à la  
 même disposition bienveillante que nous venons  
 " de la part de l'Angleterre."  
 J'ai répondu à M. le Ministre de l'Intérieur que, dans  
 votre préjuger en aucune manière la position que la  
 Suisse pourra être appelée à prendre dans cette question,  
 je devais le rendre néanmoins attentif au fait que la  
 Suisse, dans le traité conclu récemment le 24 novembre 1876,  
 de France dans une situation entièrement différente de  
 l'Angleterre ou de la Belgique, dont les traités de commerce  
 avec la France ont pu être dénoncés.  
 M. de Gontard a fait alors passer l'écriture du m  
 autre objet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma  
plus haute considération

Le Ministre de la Confédération Suisse

*Sturm*

6046.

Bundesrath vom 28. Decbr 1872

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten initials]*

*[Faint mirrored handwriting]*

*[Faint mirrored handwriting]*

*[Handwritten signature]*